

# Electricité : réduire sa facture

- 
- 
- 
- |
- 

L'optimisation de votre facture d'électricité peut être pour vous une belle occasion de réduire votre facture.

En effet, sous certaines conditions, les entreprises industrielles (code d'activité compris entre 0500Z et 3900Z) peuvent bénéficier d'une Contribution aux charges de Service Public (CSPE) à taux réduit. Quel que soit le fournisseur d'électricité, la CSPE vous est facturée de base à 22.5 €/MWh.

Pour savoir si votre entreprise peut bénéficier d'un taux réduit, il faut :

- Calculer sa CSPE sur la base du tarif standard : consommation électrique en MWh x 22.5€/MWh
  - Si le résultat est inférieur à 0.5% de la Valeur Ajoutée en € (chiffre disponible dans le bilan comptable) alors l'entreprise est soumise au tarif standard.
  - **Si le résultat est supérieur à 0.5% de la Valeur Ajoutée en €** (chiffre disponible dans le bilan comptable) **alors l'entreprise peut faire la demande de tarif réduit [en remplissant une attestation](#)** (cf. [notice](#)) à transmettre à votre fournisseur d'électricité, puis un dossier complet (\*) au service des Douanes pour le remboursement de ce que vous auriez trop payé les mois précédents.

A titre d'exemple, ci-dessous le tableau du montant de la CSPE réduite en fonction de votre niveau d'électro-intensivité défini par le calcul Nb kWh / € VA.

Plage d'électro-intensivité (en kWh/€ de VA)	Taux réduit applicable (en €/MWh)
De 0 à 1,5	7,5
De 1,5 à 3	5
De 3 à 6	2

(\*) Le dossier complet comprenant :

- Un descriptif de l'installation industrielle qui vous a permis de bénéficier d'un taux réduit et son implantation (descriptif du procédé industriel mis en œuvre)
- Le document [Cerfa 15 700\\*2](#),
- Les factures afférentes aux livraisons d'électricité sur les années concernées,
- L'annexe 5 ([CERFA 14317\\*06](#))
- Un RIB original
- Une attestation certifiant que l'électricité a été utilisée à un usage exonéré, exempté, ou taxé à taux

réduit

Ce dossier est à adresser au

**BUREAU DE DOUANE DE LYON ENERGIES INTER**

11-13 RUE CURIE - 69006 LYON

Tél. : 09 70 27 34 21

Fax : 04 78 90 27 35

Courriel : [lyon-gaz-electricite@douane.finances.gouv.fr](mailto:lyon-gaz-electricite@douane.finances.gouv.fr)

Pour vous accompagner dans cette démarche, vous pouvez [contactez un conseiller](#) de la CCI de l'Ain Jérôme CAPOSIENA...

[Retour aux actualités](#)

**URL source:** <https://www.ain.cci.fr/actualites/electricite-reduire-sa-facture>